



2, route de Clisson
Code postal : 44190
 Tél : 02.40.54.76.38

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MAI 2022

1°) **Augmentation de la participation communale à la prévoyance**

Depuis 2018, les agents sont invités à souscrire une prévoyance qui les garantit, principalement, contre les pertes de salaire pour les arrêts de travail supérieurs à trois mois.

La participation de la commune était fixée à 13 € par mois pour un agent à temps complet.

Devant les augmentations importantes en prévision pour la cotisation des agents, la commune décide de porter sa participation à 16 € brut par mois pour un agent à temps complet.

2°) **Budget de la Commune – Décision modificative n°1**

En rectification d'une erreur d'imputation au niveau du budget primitif 2022, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 portant sur la cession d'un terrain.

	Articles diminués	
Recettes	775	- 672,00
	2113-040	- 672,00
Dépense	675-042	- 672,00
	Article augmenté	
Recette	024	672,00

3°) **Convention de mise à disposition du site des Garennes au collectif Angel et Dev'Hill Camp**

Après deux années d'interruption, le festival Hellfest reprendra du 17 au 26 juin 2022. Dans ce cadre, le collectif composé d'Angel Camp de Saint-Lumine-de-Clisson et de Dev'Hill Camp de Saint-Hilaire-de-Clisson organisera un camping éphémère sur le site des Garennes.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention pour la mise à disposition du site.

4°) **Modification des indemnités versées aux élus**

Depuis plusieurs mois, Madame Louissette CAILLON, conseillère municipale, pilote la Commission Communication.

Le Conseil Municipal décide de lui octroyer le statut de conseillère municipale déléguée, assorti d'une indemnité brute mensuelle de 132,23 €.

La nouvelle répartition des indemnités versées aux élus s'établit donc comme suit :

NOM	FONCTION	BASE	%	MONTANT BRUT
Madame Janik RIVIERE	Maire	3 889,40 €	44,35%	1 724,91 €
Monsieur Xavier GUILLOU	Adjoint	3 889,40 €	17,85%	694,25 €
Madame Valérie DRAN	Adjointe	3 889,40 €	17,85%	694,25 €
Monsieur Franck GASTINEAU	Adjoint	3 889,40 €	17,85%	694,25 €
Madame Marie-Françoise RIVIERE	Adjointe	3 889,40 €	17,85%	694,25 €
Monsieur Yannick BOVAGNET	Adjoint	3 889,40 €	17,85%	694,25 €
Madame Audrey CHICHET	Conseillère municipale déléguée	3 889,40 €	3,40%	132,23 €
Monsieur Stéphane BOURON	Conseiller municipal délégué	3 889,40 €	3,40%	132,23 €
Madame Katia MONTAILLER	Conseillère municipale déléguée	3 889,40 €	3,40%	132,23 €
Madame Louissette CAILLON	Conseillère municipale déléguée	3 889,40 €	3,40%	132,23 €
TOTAL :				5 725,08 €

5°) Convention d'objectifs et de financement avec la CAF – Avenant n° 1

La Caisse d'Allocation Familiale constitue un partenaire financier majeur de la Commune pour le financement de l'accueil périscolaire.

Ses aides sont réglées par une Convention Territoriale Globale. Une nouvelle aide forfaitaire est instaurée qui nécessite un avenant à la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal approuve ledit avenant.

6°) Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, en séance publique, Madame le Maire procède au tirage au sort sur la liste électorale, des six personnes susceptibles de siéger au jury d'assises en 2023.

Le sort a désigné :

- Monsieur Bernard PIFFETEAU – 20, route du Vignoble.
- Monsieur René THOMAS – 12, rue des Sports.
- Madame Claire BOUHIER – 39, route de Clisson.
- Madame Anne THOMIN – 22 La Chambaudière
- Madame Marie DENIAUD ép. MARGUET – 28, allée des Hirondelles.
- Monsieur Julien DROUIN – 5, Allée des Blés d'Or.

7°) Modification du tableau des effectifs

Dans l'intérêt du Service Technique, le Conseil Municipal décide la création d'un poste adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 16 mai 2022 pour une durée d'un an.

Janik RIVIERE,
Maire